

Privilège

M. le Président: Je rappelle aux députés qui se lèvent pour pouvoir intervenir, que j'ai déjà accordé la parole au député de Surrey-Nord pour une question de privilège qui a priorité.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL, AFFAIRES SOCIALES,
TROISIÈME ÂGE ET CONDITION FÉMININE

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, mes privilèges ont été violés en raison de la divulgation prématurée d'extraits du rapport sur les soins de santé que le Comité de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine doit déposer à la Chambre.

Le porte-parole libéral pour la santé, le député de Winnipeg-Nord, a déclaré à la presse, et je cite: «que tous les partis ont donné leur appui au rapport», alors qu'il savait que moi-même et le Nouveau Parti démocratique n'appuyions pas le rapport de la majorité conservatrice-libérale, que j'avais voté contre le rapport et que j'allais publier un rapport minoritaire.

Cette interprétation erronée de ma position m'a mis dans l'embarras et m'a forcé, afin de rétablir les faits, d'enfreindre les usages de la Chambre et de publier mon rapport minoritaire à midi, même si la traduction française n'est pas encore disponible.

La publication prématurée d'extraits du rapport et la déformation du contenu du rapport et de ma position m'ont empêché de m'acquitter convenablement de mes fonctions de député. C'est pourquoi j'estime que mes privilèges ont été violés.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Monsieur le Président, je ne crois pas qu'il y ait une question de privilège justifiée aux termes du Règlement et du Beauséne.

De ce côté-ci de la Chambre, nous n'avons reçu aucun avis concernant cette question de privilège. Cependant, si la présidence souhaite examiner la question, peut-être, dans un proche avenir, aurons-nous la possibilité de nous pencher à nouveau sur l'argument avancé et accepter des interventions de ce côté-ci.

M. le Président: Le député a soulevé la question de privilège au sujet d'événements qui découlent des travaux d'un comité.

Il se pourrait qu'il soit prématuré pour la présidence de décider si oui ou non la question de privilège est fondée. J'examinerai la question. Le député voudra peut-être réfléchir à ma remarque.

Pour le moment, cependant, je voudrais que nous passions à autre chose. Il y a une autre question de privilège.

LE SYNDICAT CANADIEN DES POSTIERS

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, essentiellement, je veux donner avis de mon intention de soulever la question de privilège, car il se peut que l'on ait porté atteinte à mes privilèges.

Le Président et la Chambre savent que des médias nous ont appris ce matin que le Syndicat canadien des postiers avait été mis sous écoute électronique lors des dernières négociations collectives.

En tant que critique néo-démocrate des questions de travail, j'ai été en contact constant avec le syndicat et je m'inquiète. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît.

M. Murphy: Monsieur le Président, que d'autres députés jugent que cela n'est pas une question importante ne change rien au fait que mes communications personnelles, en tant que député, ont pu être interceptées parce qu'il y avait une table d'écoute. Mes conversations sur les négociations, en tant que député, étaient importantes parce qu'elles me servaient à préparer mes interventions à la Chambre.

Pour le moment, je ne fais que donner un avis de la question de privilège, mais si Postes Canada, la GRC ou le SCRS ont vraiment mis le syndicat des postiers sous écoute électronique, on a porté atteinte à mes droits.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Je veux simplement signaler, monsieur le Président, que les lois sur l'écoute téléphonique sont très claires dans notre pays. Si elles ont été violées, il revient aux autorités responsables d'intervenir.

Je voudrais toutefois rejeter définitivement toute allégation selon laquelle la Société canadienne des postes aurait procédé à quelque forme d'écoute téléphonique au cours de cette période. Je ne veux tout simplement pas que cette accusation figure dans le compte rendu.